



Le 23 janvier 2017

Opinion

Nadine Chata, MD
Vice-présidente, Affaires pédagogiques en médecine familiale
Association des résidents de McGill (ARM)

Aris Hadjinicolaou, MD
Président, Association des résidents de McGill (ARM)

Kamy Apkarian, MD
Vice-présidente, Affaires internes,
Association des résidents de McGill (ARM)

Howard Bergman, MD, FCFP, FRCPC
Chair, Department of Family Medicine
McGill University

Marion Dove, MD, CCFP
Director of Postgraduate Residency Education
Department of Family Medicine, McGill University

Des futurs médecins de famille sans emploi

En date d'aujourd'hui, 44,8% des résidents en médecine de famille de l'Université McGill n'ont pas obtenu de confirmation qu'ils auront un poste au Québec, à la suite de la demande qu'ils ont soumise entre le 15 octobre et le 15 novembre 2016, dans le cadre du processus d'octroi de PREM en médecine familiale. Afin d'exercer la médecine au Québec, les médecins de famille doivent obtenir un avis de conformité au PREM (plan régional d'effectifs médicaux), établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en collaboration avec les acteurs du milieu et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ). Certes, un médecin peut choisir d'exercer dans la région de son choix sans avoir de PREM, mais il est alors assujéti à une réduction de 30% de sa rémunération totale. Certains acceptent cette diminution de revenu, mais ceci les condamne en plus à ne pas pouvoir poser une nouvelle candidature à un PREM dans cette région avant cinq ans, un risque auquel aucun médecin ne devrait être contraint.

L'objectif présumé du ministère est d'augmenter l'accessibilité de la population québécoise aux soins de santé de première ligne. Pour y arriver, il exerce un contrôle sur l'allocation des effectifs via un processus d'application aux PREM compliqué et restrictif. Lors de la période d'application aux PREM en novembre dernier, les médecins résidents devaient appliquer à une ou plusieurs sous-régions, des réseaux locaux de services (RLS), au sein de l'une ou l'autre des 18 régions administratives du Québec. Non seulement la répartition géographique de ces RLS au sein de chaque région n'était pas claire, mais le nombre de PREM disponibles par région/RLS n'a été rendu public que deux semaines après le début de la période de soumission des applications, et ce, alors qu'une majorité de résidents en médecine de famille avaient déjà soumis leurs candidatures pour un poste.

De plus, le nombre de postes disponibles sur papier était surestimé par rapport à la réalité, les cliniques ou les responsables des RLS ayant déjà promis, voire confirmé, des postes à certains résidents. Le nombre de PREM par région et de RLS aurait dû être publié des mois en avance afin de permettre aux résidents de faire un choix éclairé. En outre, les critères de sélection des candidats ne sont pas connus et le processus reste très nébuleux. En effet, ce ne sont pas toutes les régions qui ont offert une entrevue à leurs candidats. Comment les régions peuvent-elles faire un choix de candidats seulement sur la base d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, compte tenu du fait que tous ont suivi la même formation médicale ?

N'est-il pas paradoxal d'empêcher des nouveaux médecins de famille de prendre en charge des patients alors que le but du ministère est justement de permettre à chaque Québécois d'avoir accès à un médecin de famille? Selon un sondage réalisé par l'Association des résidents de McGill (ARM), 58,5 % des répondants (24 sur 41) qui ont appliqué à un PREM dans la région de Montréal ne l'ont pas obtenu. Mais le phénomène ne se retrouve pas seulement à Montréal puisque certains ont soumis une candidature en Mauricie, en Estrie, au Nunavik et dans les Terres-Cries-de-la-Baie-James et n'ont pas obtenu le poste convoité. Les vrais gagnants de cette tragédie sont les autres provinces canadiennes qui vont probablement accueillir des effectifs médicaux graduant d'une des meilleures universités à l'échelle mondiale.

Il serait dommage de voir des finissants en médecine de famille qui ont grandi et étudié au Québec et qui veulent y demeurer, choisir de le quitter en raison de la difficulté à y trouver un poste.

Il est important de noter que les médecins résidents qui n'ont pas obtenu de PREM cette année avaient appliqué à un poste de prise en charge de patients en clinique, ce qui correspond aux exigences du ministère de la Santé. Soigner des patients de tout âge avec des problèmes de santé aigus et chroniques, toucher à toutes leurs dimensions psychologiques et sociales, pouvoir les conseiller et soutenir leurs familles, ainsi que prévenir les maladies chroniques, constituent le pilier de la future pratique de ces omnipraticiens.

Nous devons faciliter l'intégration de nos médecins de famille à notre système de santé et assouplir les règles. L'ARM demande au ministère de la Santé de mettre en place un processus d'application aux PREM clair, juste et transparent, incluant l'information nécessaire sur le processus d'application, la publication du nombre de PREM plusieurs mois avant la date d'application, la sanction des promesses faites sous la table, et les critères de sélection des candidats. Sans action de la part du gouvernement, ce ne sont pas seulement 44,8% des médecins de famille graduant de McGill qui se retrouveront sans emploi en juillet 2017, mais ce seront avant tout un minimum de 13 000 patients orphelins qui resteront sans médecin de famille au Québec.

Pour information ou pour solliciter des entrevues, veuillez communiquer avec :

Mme Johanne Carrier
514 591-0502 (cell.)